toutes et tous,
tous ministères

Cfdt:

La santé des femmes au travail, c'est pour quand ?

SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL

75% des agents sont des agentes à l'Éducation Nationale. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les femmes sont pour 54% des personnels, et 62% dans l'enseignement agricole public. Elles sont surreprésentées dans les accidents et maladies professionnelles et exposées à des risques spécifiques.

Les revendications CFDT

- Les femmes doivent bénéficier d'une **évaluation spécifique de leurs risques au travail** (code du travail).
- Des actions d'informations et de prévention **spécifiques.**
- L'**effectivité du droit** à des aménagements au travail (horaires, postes...).



Protéger la santé des femmes au travail !
Votez CFDT !

toutes et tous,
tous ministères

La santé des femmes au travail, c'est pour quand ?

- Troubles musculo squelettiques, cancer du sein, ménopause, endométriose et dysménorrhées invalidantes, épuisement professionnel, agissements sexistes et sexuels… l'**employeur a l'obligation d'évaluer les risques spécifiques des femmes** et de les transcrire dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

- Les risques évalués dans le DUERP obligent l'employeur à agir pour les prévenir, les supprimer ou les limiter. **La CFDT agit pour que l'employeur respecte ses obligations.** Notre syndicat demande que d'**autres acteurs** (associatifs, médicaux…) **soient associés**, comme par exemple les associations qui informent et orientent sur différentes pathologies.

- En situation de handicap, enceinte, venant d'accoucher ou allaitante, après un congé long ou souffrant de pathologies particulières : **toutes devraient bénéficier d'un suivi médical particulier** (SMP) permettant des **aménagements de poste** et une **visite médicale tous les deux ans**. **La CFDT fait des propositions concrètes pour que ce droit devienne effectif.**

je vote CFDT
du 03 au 10 déc 26

Protéger la santé des femmes au travail ! Votez CFDT !